

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la réunion du vendredi 9 octobre 2009 à 20 heures 30.
Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 15
 Présents : 12
Votants : 12
 Convocations du 5 octobre 2009

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; Jean BOURILLON, Armand LARGEAU, Philippe HEIDET, Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Olivier BOUCHAND, Pierre BOUTET, Nathalie BROCHARD, Olivier BOISSINOT, Thierry ROUGER, Jean-Paul BERTRAND.

Excusés : Philippe PRUNIER. Christine MARTINEAU, Christian FRANCOIS.
 Secrétaire : Jean-Paul BERTRAND

DECISION MODIFICATIVE N° 4 SUR LE BUDGET GENERAL

Délibération n° 49/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

Le conseil adopte la décision modificative n° 4 sur le budget général qui consiste à ajuster les crédits ouverts en investissement sans dépense supplémentaire.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Délibération n° 50/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

Le conseil demande que le règlement intérieur du cimetière soit modifié pour permettre aux personnes qui le souhaitent d'inscrire, sur une plaque réservée, le nom des défunts dont les cendres sont dispersées dans le jardin du souvenir.

Participation demandée aux familles : 40 Euros.

**PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) -
 APPROBATION DES CHEMINEMENTS PRIORITAIRES**

Délibération n° 51/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

Le conseil municipal approuve les cheminements prioritaires tels que définis par les services de l'équipement. Les référents communaux de ce projet sont: MM : BOURILLON, LARGEAU, HEIDET, BERTRAND.

**DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE COLLECTE DES ORDURES
 MENAGERES**

Délibération n° 52/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

Monsieur Le Maire expose que le Syndicat Mixte du sud est vendéen pour l'élimination des ordures ménagères souhaite poursuivre l'actuel schéma de collecte des déchets ménagers – qui propose la collecte en bac tous les quinze jours sauf pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août.

Il rappelle que ce schéma de collecte permet sur le territoire une pratique du compostage supérieure à la moyenne nationale – permet une diminution très significative du tonnage des déchets et donc d'importantes économies.

Le conseil donne un avis favorable pour une collecte des ordures ménagères tous les quinze jours en dehors de la période du 1^{er} juillet au 31 août.

HEURES COMPLEMENTAIRES POUR REMPLACEMENTS

Délibérations n° 53 et 57/2009 – exécutoires le 16 octobre 2009

Le conseil municipal accepte le paiement d'heures complémentaires à Madame DURANCEAU qui a assuré l'accueil de la mairie en remplacement de Madame GUITTONNEAU en congés annuels -soit : 45 heures. Il accepte également qu'un contrat à durée déterminée soit signé avec Madame BOISSINOT, dans la limite de 50 heures par mois, pour le remplacement éventuel d'agents des services techniques en congés maladie.

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET ANNEXE
OPERATION TOURISTIQUE**

Délibération n° 54/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal demande le remboursement par anticipation de l'emprunt n° 3007801811 réalisé le 21 juin 2006 auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée.
Capital à rembourser : 170 117,01 Euros
Indemnité financière : 7 088,21 Euros
Indemnité de remboursement anticipé : 1 417,64 Euros.

AIDE A L'EDITION DE LA PLAQUETTE DE L'UCAD

Délibération n° 55/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

La commune prendra en charge 50 % du coût d'impression de la plaquette de l'UCAD : soit 171,03 Euros.

**AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE
MAINTIEN DE SALAIRE**

Délibération n° 56/2009 – exécutoire le 16 octobre 2009

Le taux de cotisation à la Mutuelle Nationale Territoriale sera porté au 1^{er} janvier à 1,61 %.